

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Ariège dans sa séance du 6 Mars 1945,

ARRÊTÉ

Article 1er. - Sont inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Ariège les abords du chêne vert dit de la métairie, sur la route du Pont de l'Hers à Mirepoix.

Délimitation :

- Nord - Limite nord de la parcelle n°54. Une ligne droite fictive joignant l'angle Nord-Est de la parcelle 54 à l'angle Nord-Ouest de la partie construite de la parcelle 101.
- Est - Limites est des parcelles 101- 100
- Sud - Le canal des Moulins.
- Ouest - Limites ouest des parties construites des parcelles 84 - 54

ANNEXE à l'arrêté du
portant inscription à l'Inventaire des Sites
des abords du chêne vert dit de la métairie
sur la route du Pont de l'Hers à Mirepoix.

Liste des propriétaires

Etat par Ponts et Chaussées - Pont - Canal des Moulins . RN. 119		
Mme GASSE Jean - le Pont - Mirepoix	100 - 101	
RIVES Jean ingénieur, villa Henriette Rue de la Baronie, Alès (Gard)	83	
RIVES Bernard (Vve et héritiers) Bord de l'eau	84	
ROQUES Pierre à Pétinel - Mirepoix	54	